

# Orthophoniste – Divers remplacements

- Trois remplacements de congé de maternité à 100% de tâche
- Un remplacement à 40% de tâche jusqu'en juin 2025
- Deux remplacements à 20% de tâche jusqu'en juin 2025 et novembre 2025

Affichage interne et externe Du : 2024-05-23 Au : 2024-06-02

Concours P-24-1118

## Date d'entrée en fonction :



Dès que possible ou rentrée scolaire 2024-2025



### Lieu :

Service des ressources éducatives (sur l'ensemble de notre territoire)



#### Horaire de travail:

Lundi au vendredi 8 h à 16 h



#### Taux horaire:

Salaire annuel entre 49 456 \$ et 87 626 \$



## Avantages de travailler avec nous :

- Régime de retraite incomparable;
- Régime d'assurance collective;
- Avantages sociaux compétitifs;
- Programme d'aide aux employé.es et à la famille;
- Possibilité de vingt (20) jours de vacances annuellement;
- Deux (2) semaines de congé durant la période des Fêtes.



### Supérieure immédiate :

Julie Garnier, coordonnatrice



## Date limite pour poser votre candidature :

2 juin 2024,16h

#### **COMMENT POSTULER?**

Soumettez votre curriculum vitae par courriel, en indiquant le numéro de concours à l'adresse suivante : duvalr@cssrdn.gouv.qc.ca

Au Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, les **principales responsabilités** seront :

- Être responsable de la prévention, du dépistage et de l'évaluation des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des troubles du langage et de leur impact fonctionnel sur leur réussite;
- Être appelé à travailler en équipe multidisciplinaire avec d'autres professionnels et avec les équipes-écoles;
- Mettre en œuvre des plans d'intervention en orthophonie, dans le but de développer, de restaurer ou de maintenir les aptitudes de communication des élèves en interaction avec leur environnement afin de faciliter leur cheminement scolaire.

# Exigence(s):

• Être membre de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec.

Le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Le personnel du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord est soumis à la Loi sur la Laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSRDN d'exercer ses fonctions à visage découvert.